



MATERIAL SAFETY DATA SHEET

SCOTTS CANADA LTD.

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tel. Office: (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392
Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
Accidents/Spills (CANUTEC): 1-613-996-6666

SCOTTS® TURF BUILDER® PRO LAWN FERTILIZER 29-3-3 AND WEED CONTROL WITH 1.00% 2,4-D AND 0.50% MECOPROP-P

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: SCOTTS® TURF BUILDER® PRO LAWN FERTILIZER 29-3-3 AND WEED CONTROL WITH 1.00% 2,4-D AND 0.50% MECOPROP-P

PRODUCT DESCRIPTION: Lawn Fertilizer with Weed Control

REGISTRATION NUMBER: 2004018C

PRODUCT CODE: 01280-1, 01295-1

FORMULA NUMBER: S9702

WHMIS CLASS: Exempt - Product intended for consumer use only. WHMIS panel not required.

TDG CLASSIFICATION: Not Regulated

REGISTRANT

Scotts Canada Ltd., 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Phone: : (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392

MANUFACTURER

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada): 613-996-6666

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS
CHEMTREC (U.S.): (800) 424-9300
International: 1-703-527-3887
Emergency Phone: 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

This product contains the following non-hazardous ingredients: (R)-2-(4-Chloro-2-methylphenoxy)propionic acid (Mecoprop-p), Urea, Potassium Sulfate and Ammonium Phosphate.

Hazardous Ingredients:

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS NO.</u>	<u>Wt. %</u>
2,4-Dichlorophenoxyacetic acid (2,4-D)	94-75-7	0.5 – 1.5
Ammonium Sulfate	7783-20-2	15 – 40
(R)-2-(4-Chloro-2-methylphenoxy)propionic acid (Mecoprop-p)	16484-77-8	0.1 – 1

3. HAZARDS IDENTIFICATION

EMERGENCY OVERVIEW

IMMEDIATE CONCERNS: - CAUTION

- Avoid contact with eyes, skin, or clothing.
- Causes eye irritation.
- Harmful if swallowed.
- KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

EYES: Causes eye irritation.

SKIN: Repeated skin contact may dry skin resulting in skin irritation in sensitive individuals.

INGESTION: Possible nausea, vomiting, and diarrhea. Swallowing large doses causes severe gastrointestinal tract effects.

INHALATION: High dust concentrations may cause mild upper respiratory tract irritation with coughing and nasal discharge.

MEDICAL CONDITIONS AGGRAVATED: Inhalation of dust may aggravate asthma.

ROUTES OF ENTRY: Ingestion, skin, inhalation, and eyes.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

SKIN: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

INGESTION: If swallowed, call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to by the poison control center or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

COMMENTS: See product label for specific First Aid Measures. The above measures are the most conservative - Pesticide Registration (PR) Notice 2001-1, January 2, 2001, and apply in the event a product label is not immediately available.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA: Dry chemical, water spray, CO₂.

HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: Thermal decomposition may produce ammonia as well as toxic oxides of carbon, nitrogen, and other metal oxides.

FIRE FIGHTING PROCEDURES: Use self-contained air supply.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

GENERAL PROCEDURES: Sweep up spills. Use good housekeeping practices. Avoid contact with skin, eyes, or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove to approved landfill.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING: See label. Wash hands with soap and water after handling product. Avoid container breakage. Avoid inhalation or contact with skin, eyes, or clothing. As directed, do not water lawn after application and do not allow people (other than applicator) or pets on treatment area during application. Do not enter treatment areas until spray has dried or dust has settled. Do not contaminate water when disposing of equipment wash waters. Keep out of lakes, streams, or ponds. **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**

STORAGE: Store in a clean, dry place. Reseal opened bag by folding top down and securing. Do not contaminate food or feed by storage or disposal.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: Use adequate ventilation to keep the airborne concentrations of this material below the recommended exposure standard.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: See label. Protective eye wear is normally not required but is suggested so contact can be avoided.

SKIN: Wear long-sleeved shirt, long pants, socks and shoes when using this product. After using this product, remove clothing and launder separately before reuse, and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Use rubber gloves if skin contact is potentially great.

RESPIRATORY: If airborne dust levels are high, a dust mask is recommended to avoid inhalation.

<i>Chemical Name</i>	<i>ACGIH TLV mg/m³</i>	<i>Ontario TWAEV mg/m³</i>	<i>U.S. OSHA PEL mg/m³</i>
2,4-Dichlorophenoxyacetic acid (2,4-D)	10 mg/m ³	10 mg/m ³	10 mg/m ³
Ammonium Sulfate	Not Established	Not Established	Not Established
Nuisance Dust*	10 (inhalable)	10 (inhalable)	15 (inhalable)
	3 (respirable)	3 (respirable)	5 (respirable)

COMMENTS:

* This value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica.

Material exposure limits are for airborne 8-hour time-weighted averages and apply only to occupational exposures.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE: Granular
DENSITY: 45 lbs/cu.ft.

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABLE: YES
HAZARDOUS POLYMERIZATION: NO
CONDITIONS TO AVOID: None known.
HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: In a fire, ammonia and oxides of nitrogen, carbon, potassium, phosphorus, and sulfur may be generated.
INCOMPATIBLE MATERIALS: None known.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

CARCINOGENICITY:

CARCINOGENICITY COMMENTS:

IARC: 2,4-D, Group 2B. Chlorophenoxy herbicides such as 2,4-D are possibly carcinogenic to humans.

ACGIH: 2,4-D, A4: Not classifiable as a human carcinogen.

NTP: No;

OSHA: No ;

GENERAL COMMENTS: Eye contact with urea powder has caused reversible corneal opacity along with irritation, tearing, and blinking as a foreign body in the eye. Skin contact with powdered urea may cause only mild irritation while ingestion may cause nausea, vomiting, and possible excitement and convulsions. High concentrations of dusts may cause upper respiratory tract irritation with coughing, nasal discharge, sore throat sneezing and shortness of breath. There is no data available regarding potential carcinogenic effect to humans following exposure to urea. Existing data regarding the mutagenic effects of urea are inconclusive.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION: Keep out of lakes, streams, or ponds.

GENERAL COMMENTS: Do not apply when weather conditions favor drift from target area. Drift or run-off may adversely affect non-target plants. Do not contaminate water when disposing of equipment washwaters.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Read and follow label disposal instructions. If empty, do not reuse container, discard in trash. If partially filled, call local solid waste agency or 1-800-CLEANUP for disposal instructions. Never place unused product down any drain and keep away from water sources.

14. TRANSPORT INFORMATION

UNITED STATES:

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

PROPER SHIPPING NAME: Not DOT regulated.

OTHER SHIPPING INFORMATION: RQ 2,4-D is 100 Lbs.

SPECIAL SHIPPING NOTES: The description shown may not apply to all shipping situations. Consult 49CFR, or appropriate Dangerous Goods Regulations, for additional description requirements (e.g., technical name) and mode-specific or quantity-specific shipping requirements.

COMMENTS: Classified as Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s., 9, UN3077, PGIII, RQ (2,4-Dichlorophenoxyacetic Acid) when transported in bulk (10,000 lbs. or more).

CANADA:

PROPER SHIPPING NAME: Not Regulated.

15. REGULATORY INFORMATION

GENERAL COMMENTS: Contact local authorities for proper disposal of large quantities of unused product.

16. OTHER INFORMATION

REVISION SUMMARY: Revised Sections 2, 8, 11 and 16

NFPA CODES

HEALTH: 1 **FIRE:** 0 **REACTIVITY:** 0

MANUFACTURER DISCLAIMER: The information contained herein is, to the best of the Manufacturer's (see Section 1) knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and the Manufacturer shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, the Manufacturer shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.

ADDITIONAL MSDS INFORMATION: NFPA Hazard Rating: 0=Least; 1=Slight; 2=Moderate; 3=High; 4=Severe.

GENERAL STATEMENTS: This document contains health, safety, and environmental information useful to emergency response agencies, health care providers, manufacturers, and workers/employees. It does not replace the precautionary language, use directions, or the storage and disposal information found on the product label.

COMMENTS: Use of this product is regulated by the U.S. Environmental Protection Agency (EPA) through the approved product label. It is a violation of Federal law to use this product in a manner inconsistent with its labeling.

Initial Date: August 20, 2004
Revised Date: January 28, 2005



FICHE TECHNIQUE SANTÉ SÉCURITÉ SCOTTS CANADA LTÉE

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tél.-bureau : (905) 814-7425
Télécopieur : (905) 814-7392
Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
Accidents/déversements (CANUTEC) : 1-613-996-6666

ENGRAIS POUR LA PELOUSE SCOTTS® TURF BUILDER® PRO 29-3-3 ET HERBICIDE AVEC 1 % DE 2,4-D ET 0,50 % DE MÉCOPROP-P

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : ENGRAIS POUR LA PELOUSE SCOTTS® TURF BUILDER® PRO 29-3-3 ET HERBICIDE
AVEC 1 % DE 2,4-D ET 0,50 % DE MÉCOPROP-P

DESCRIPTION DU PRODUIT : Engrais herbicide pour la pelouse

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 2004018C

CODE DE PRODUIT : 01280-1, 01295-1

NUMÉRO DE FORMULE : S9702

CATÉGORIE SIMDUT : Exempt - Produit destiné aux consommateurs seulement. Tableau SIMDUT non requis.

CLASSIFICATION TMD : Non réglementé

DÉTENTEUR D'HOMOLOGATION

Scotts Canada Ltée, 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Tél. : (905) 814-7425
Télec. : (905) 814-7392

FABRICANT

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

NUMÉROS D'URGENCE 24 H
CHEMTREC (É.-U.) : (800) 424-9300
International : 1-703-527-3887
Tél. en cas d'urgence : 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit contient les ingrédients non-dangereux suivants: Acide (±)-2-(4-chloro-2-méthylphénoxy) propanoïque, Urée, Sulfate de potassium et Phosphate d'ammonium.

Nom chimique	N° CAS	% du Poids
Acide (2,4-dichlorophénoxy) acétique (2,4-D)	94-75-7	0.5 – 1.5
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	15 – 40
Acide (±)-2-(4-chloro-2-méthylphénoxy) propanoïque	16484-77-8	0.1 – 1

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES DONNÉES D'URGENCE

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : ATTENTION

- Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
- Cause une irritation oculaire
- Nocif en cas d'ingestion
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : Cause une irritation oculaire

PEAU : Le contact répété avec la peau peut assécher la peau et produire une irritation cutanée chez les personnes sensibles.

INGESTION : Possibilité de nausée, vomissement, diarrhée. L'ingestion de grandes quantités produit des effets graves sur le tractus gastro-intestinal.

INHALATION : Les concentrations élevées de poussière peuvent causer une irritation légère des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et d'écoulement nasal.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : L'inhalation de poussière peut aggraver l'asthme.

VOIES DE PÉNÉTRATION : Ingestion, peau, inhalation et yeux.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les cinq premières minutes et poursuivre le rinçage. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

PEAU : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

INGESTION : Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Si la personne ne respire plus, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche.

Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

COMMENTAIRES : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir d'autres premiers soins. Les mesures qui précèdent sont les plus conservatrices (Avis d'homologation de pesticide (HP) 2001-1, 2 janvier 2001) et s'appliqueraient dans l'éventualité où l'on ne dispose pas d'étiquette du produit sous la main.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION : Poudre extinctrice, brouillard d'eau, gaz carbonique.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : La décomposition thermique peut produire de l'ammoniaque et des oxydes toxiques de carbone, d'azote et d'autres oxydes métalliques.

MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Utiliser une source d'oxygène autonome.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Balayer le produit déversé. Suivre de bonnes pratiques d'entretien ménager. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Après l'emploi, se laver avec de l'eau et du savon. Porter à un site d'enfouissement autorisé.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Consulter l'étiquette. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter les bris de sacs. Éviter d'inhaler ou éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tel qu'indiqué dans le mode d'emploi, ne pas arroser la pelouse après l'application et interdire l'accès des personnes (autres que l'applicateur) et des animaux à la zone traitée pendant l'application. Ne pas retourner dans la zone traitée avant que le produit pulvérisé n'ait séché ou que la poussière ne se soit déposée. Ne pas contaminer les sources d'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Tenir loin des lacs, cours d'eau ou étangs. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Bien refermer le sac en repliant la partie supérieure vers le bas et en la fixant au reste du sac. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

8. MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Utiliser une ventilation appropriée afin que les concentrations aériennes de ce produit demeurent en deçà de la norme d'exposition recommandée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

YEUX ET VISAGE : Consulter l'étiquette. L'équipement de protection oculaire n'est pas requis mais est recommandé pour éviter le contact.

PEAU : Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussettes et des chaussures lors de l'utilisation du produit. Après l'emploi, enlever les vêtements et les laver séparément avant de les porter de nouveau; se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Utiliser des gants de caoutchouc si le contact avec la peau est potentiellement élevé.

VOIES RESPIRATOIRES : Si les niveaux de poussières dans l'air sont élevés, un masque antipoussière est recommandé pour éviter l'inhalation.

Ingrédient	ACGIH TLV mg/m ³	Ontario TWA-EV mg/m ³	U.S. OSHA PEL mg/m ³
Acide (2,4-dichlorophénoxy) acétique (2,4-D)	10 mg/m ³	10 mg/m ³	10 mg/m ³
Sulfate d'ammonium	Non établi	Non établi	Non établi
Poussière nuisible*	10 (inhalable) 3 (respirable)	10 (inhalable) 3 (respirable)	15 (inhalable) 5 (respirable)

COMMENTAIRES:

* La valeur pour les poussières qui contient < 1% de silice cristalline et aucune trace d'amiante.

Les limites d'exposition au produit sont fonction de moyennes pondérées en fonction du temps de 8 heures (dans l'air) et ne s'appliquent qu'en milieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Granulé

DENSITÉ : 45 lb/pi³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : OUI

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NON

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : L'incendie peut libérer de l'ammoniaque et des oxydes toxiques d'azote, de carbone, de potassium, de phosphore et de soufre.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Aucun connu

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CARCINOGENICITÉ :

COMMENTAIRES :

CIRC: 2,4-D, groupe 2B. Les herbicides chlorophénoxy peut-être cancérigène pour l'homme.

ACGIH: 2,4-D, A4: Non classable comme carcinogène humain

NTP: Non;

OSHA: Non

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Le contact des yeux avec l'urée en poudre a causé une opacité réversible de la cornée accompagnée d'une irritation, de larmoiement et de clignement, de la même façon qu'un corps étranger dans l'œil. Le contact de la peau avec l'urée en poudre peut causer simplement une irritation légère tandis que l'ingestion peut causer la nausée, le vomissement et potentiellement l'agitation et les convulsions. Des concentrations élevées de poussière peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux, d'écoulement nasal, de mal de gorge, d'éternuement et d'essoufflement. Il n'existe aucune donnée concernant l'effet cancérigène potentiel chez les humains suite à une exposition à l'urée. Les données actuelles concernant les effets mutagènes de l'urée ne sont pas concluantes.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Tenir loin des lacs, cours d'eau ou étangs.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive vers d'autres zones que la zone ciblée. La dérive ou le ruissellement peut affecter les plantes non ciblées. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

13. ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Lire et suivre les directives d'élimination sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant vide et le jeter aux ordures. Si le contenant n'est pas vide, appeler un organisme local de gestion des déchets ou composer le 1-800-CLEANUP pour obtenir des instructions. Ne jamais jeter de produit inutilisé dans un drain et tenir loin des sources d'approvisionnement en eau.

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

ÉTATS-UNIS :

DOT (MINISTÈRE DU TRANSPORT)

APPELLATION APPROPRIÉE AUX FINS D'EXPÉDITION : Non réglementé par le DOT.

AUTRES DONNÉES D'EXPÉDITION : Quantité à déclarer (2,4-D) = 100 lb

NOTES SPÉCIALES SUR L'EXPÉDITION : Les données de transport indiquées peuvent ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consulter 49CFR ou les réglementations particulières sur les marchandises dangereuses pour connaître les exigences en matière de description additionnelle (p. ex., nom technique) et les exigences précises quant au mode de transport et à la quantité.

COMMENTAIRES : Classé comme substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s., 9, UN3077, PGIII, quantité à déclarer (acide (2,4-dichlorophénoxy) acétique (2,4-D)) pour le transport du en vrac (au moins 10 000 lb).

CANADA :

APPELLATION APPROPRIÉE AUX FINS D'EXPÉDITION : Non réglementé

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Communiquer avec les autorités locales relativement à l'élimination appropriée des grandes quantités de produits inutilisées.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉSUMÉ DE LA RÉVISION : Sections révisées 2, 8, 11 et 16

CODES NFPA

SANTÉ : 1 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

DÉCLARATION DU FABRICANT : Les données contenues dans le présent document sont, à la connaissance du fabricant (voir la section 1), exactes et fiables à la date de l'établissement du présent document. Toutefois, aucune garantie, exprès ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou à leur fiabilité, et le fabricant rejette toute responsabilité relativement aux pertes ou aux dommages découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune autorisation n'est accordée ni sous-entendue relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fabricant rejette toute responsabilité quant aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation inappropriée du produit, de la non-conformité aux pratiques recommandées ou des risques propres à la nature du produit.

AUTRES DONNÉES SUR LA FTSS : Cote de danger NFPA : 0=Minime; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Élevé; 4=Grave.

ÉNONCÉS GÉNÉRAUX : Ce document contient des données en matière de santé, de sécurité et d'environnement, utiles aux organismes d'intervention d'urgence, aux fournisseurs de soins de santé, aux fabricants et aux travailleurs/employés. Il ne remplace pas les précautions, le mode d'emploi ni les données sur l'entreposage ou l'élimination qu'on retrouve sur l'étiquette du produit.

COMMENTAIRES : L'utilisation de ce produit est réglementée par la Environmental Protection Agency (EPA) des É.-U. par le biais de l'étiquette approuvée du produit. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquette constitue une violation de la loi fédérale.

Date Initiale : 20 août 2004

Date Révisée: 28 janvier 2005